

# Où se renseigner ?

Retrouvez les conseils, informations, atlas cartographique et plans de prévention sur [www.cantal.gouv.fr/risques-naturels-et-technologiques-r973.html](http://www.cantal.gouv.fr/risques-naturels-et-technologiques-r973.html)

## La vigilance et l'alerte

- ▶ **La vigilance météorologique**  
[vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)
- ▶ **L'avertissement des pluies intenses à l'échelle des communes (APIC)**  
[apic.meteofrance.fr](http://apic.meteofrance.fr)
- ▶ **La vigilance crue**  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

## Numéros d'urgences

- ▶ **112** ou **18** Pompiers
- ▶ **114** Pour les personnes sourdes ou malentendantes
- ▶ **15** SAMU
- ▶ **17** Gendarmerie, Police

[Pluie-inondation.gouv.fr](http://Pluie-inondation.gouv.fr)

#PluieInondation



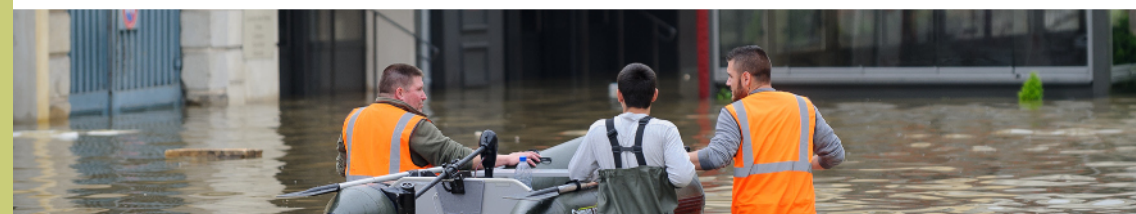
Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés.

Préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours (3 jours) avec certains objets essentiels.

- Radio et lampes de poche avec piles de rechange
- Bougies, briquets ou allumettes
- Médicaments
- Nourriture non périssable et eau potable
- Trousse de premier secours
- Copie des papiers d'identité
- Argent liquide
- Double des clés
- Articles pour bébé
- Nourriture pour animaux
- Chargeur de téléphone portable
- Vêtements chauds
- Lunettes de secours

# LE RISQUE INONDATION dans le Cantal

*S'informer, réagir, se protéger*



# Qu'est ce qu'un risque inondation ?

L'inondation est une **submersion, rapide** ou **lente**, d'une zone habituellement hors de l'eau.

- ▶ **2/3** des **communes** françaises sont **exposées** à au moins un risque naturel ;
- ▶ **1/4** des **français**, et **1/3** des **emplois** sont aujourd'hui potentiellement **exposés** au risque inondation ;
- ▶ Dans le **Cantal** : **127 communes** sont **exposées** au risque inondation et **25 communes** sont **couvertes** par un **Plan de Prévention des Risques Inondation**.

## Documents encadrant la gestion du risque :

- ▶ **le document d'information communal sur les risques majeurs** a pour objectif d'informer le citoyen et de l'impliquer dans le processus de gestion des risques. Il précise les risques affectant sa commune, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et les consignes de sécurité à respecter. Ce document est consultable en mairie.
- ▶ **le plan communal de sauvegarde** détermine en fonction des risques connus :
  - la méthode de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité (automate d'appel, haut-parleurs, etc)
  - les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (hébergement, ravitaillement, accueil des sinistrés, etc)
  - les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien à la population (cellule psychologique, accompagnement dans les démarches d'indemnisation, etc).
- ▶ **le plan de prévention des risques inondation** est un document réglementaire qui vise à la sécurité des biens et des personnes. Il vise en priorité à ne pas aggraver les risques sur le périmètre qu'il couvre et agit essentiellement sur le champ de l'urbanisme (en rendant inconstructible les terrains les plus exposés, en édictant des mesures constructives, etc.).

*Toutes les communes qui ont un plan de prévention des risques inondation élaborent un plan communal de sauvegarde et le mettent à jour régulièrement.*

## Les bons gestes à adopter en cas de pluie - inondation

### AVANT



**Je repère une zone sécurisée**  
au-dessus des plus hautes eaux connues



**J'installe les mesures de protection**  
(batardeaux, occultation d'aération, etc)



**Je mets hors d'eau** les objets sensibles, de valeur et les produits dangereux



**Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage** sans me mettre en danger

### PENDANT



**Je reporte mes déplacements** à pied ou en voiture et je reste à l'abri



**Je reste informé et à l'écoute des consignes de secours** et/ou de la mairie



**Je me soucie des personnes proches**, de mes voisins et des personnes vulnérables



**Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école**, ils sont en sécurité



**Je m'éloigne des cours d'eau** et je ne stationne pas sur les berges ou les ponts



**Je m'abrite dans un bâtiment** et surtout pas sous un arbre pour éviter les risques de foudre



**Je ne prends pas ma voiture** quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter



**Je ne descends pas dans les sous-sol** et me réfugie en hauteur, en étage

### APRÈS



**Je vide le surplus d'eau**, j'aère et je sèche la maison



**J'utilise des gants** pour nettoyer



**Je remets en route les installations de chauffage** dès que possible



**Je ne rétablis le courant électrique** que si l'installation est sèche